INSTITUTION

Les Fonds européens en soutien face à la pandémie de Covid-19 en Dordogne

L'année 2020 a connu une crise sanitaire, sociale et économique sans précédent en raison de la pandémie de Covid-19. L'Union européenne a réagi rapidement afin d'apporter un soutien financier aux Etats membres au travers de « l'Initiative d'investissement en réaction au Coronavirus » (CRII).

Publié le 01 septembre 2021

C'est dans ce cadre que l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine ont lancé deux appels à projets distincts afin de financer via ces crédits européens les dépenses effectuées par les collectivités locales, dont les Départements, pour l'achat des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

En effet, le Département de la Dordogne a dès le début de la crise engagé de fortes dépenses afin de protéger ses agents mais aussi ceux de ces partenaires intervenants dans le cadre des missions de solidarité. Il s'agissait de maintenir les missions de service public notamment celles concernant le soutien aux personnes les plus fragiles (personnes âgées, handicapées, les enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance, etc...).

Aussi, le Département a obtenu une aide du Fonds Social Européen (FSE) de **175 574,88 € au titre du PO Régional de la Nouvelle-Aquitaine** et une aide du FSE de **188 644,20 € au titre du PO National**.